

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DES VOSGES

Nombre de membres : Date de convocation : d'affichage : idem

En exercice : 14 23/11/2023

Présents : 12

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE DOCELLES
N° délibération : 602023
Séance du 30/11/2023

L'an deux mil vingt-trois, le trente novembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Alain WOIRGNY, Maire.

Présents : A. WOIRGNY, B. LETOFFE, G. DEMONDION, S. PARMENTIER,
J. OLIOT, J-L. XEMAIRE, P. ALBISER, M. CAEL, B. PETITJEAN,
A. LOUIS, E. MOREL, E. MELLOUKI

Absents excusés : M. BREDELET, J-C. CLEMENT

Procurations : J-C. CLEMENT à A. WOIRGNY

Vote : 13 Pour

Secrétaire : Madame Béatrix LETOFFE

Objet : Adhésion au SMIC des Vosges du Syndicat intercommunal scolaire des "Affluents de la Mortagne" (siège : Rambervillers) et du Syndicat intercommunal d'acquisition et de gestion de matériel d'entretien des deux vallées (siège : Savigny)

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil municipal du courrier de Monsieur le Président du Syndicat Mixte pour l'Informatisation Communale dans le Département des Vosges, invitant le Conseil municipal à se prononcer sur des demandes d'adhésion.

Par délibération, le Syndicat intercommunal scolaire des "Affluents de la Mortagne" (siège : Rambervillers) et le Syndicat intercommunal d'acquisition et de gestion de matériel d'entretien des deux vallées (siège : Savigny) ont demandé leur adhésion au SMIC des Vosges.

Il convient de se prononcer à ce sujet.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal se prononce à l'unanimité POUR sur l'adhésion des collectivités précitées.

Pour extrait conforme,
Le 1^{er} décembre 2023
Le Maire,
Alain WOIRGNY



Alain WOIRGNY

Alain WOIRGNY
2023.12.01 15:16:54 +0100
Ref:20231201_145601_1-1-O
Signature numérique
le Maire

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DES VOSGES

Nombre de membres : Date de convocation : d'affichage : idem

En exercice : 14 23/11/2023

Présents : 12

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE DOCELLES
N° délibération : 612023
Séance du 30/11/2023

L'an deux mil vingt-trois, le trente novembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Alain WOIRGNY, Maire.

Présents : A. WOIRGNY, B. LETOFFE, G. DEMONDION, S. PARMENTIER,
J. OLIOT, J-L. XEMAIRE, P. ALBISER, M. CAEL, B. PETITJEAN,
A. LOUIS, E. MOREL, E. MELLOUKI

Absents excusés : M. BREDELET, J-C. CLEMENT

Procurations : J-C. CLEMENT à A. WOIRGNY

Vote : 13 Pour

Secrétaire : Madame Béatrix LETOFFE

Objet : Contrat Emploi Compétence (CEC)

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité :

De renouveler le Contrat Emploi Compétence actuel de Monsieur Denis DEMANGE à compter du 1^{er} décembre 2023 pour une durée de 6 mois et un temps de travail hebdomadaire de 20 heures avec une aide financière de l'Etat à hauteur de 60 % du taux brut du SMIC par heures travaillées.

Pour extrait conforme,
Le 1^{er} décembre 2023
Le Maire,
A. WOIRGNY



Alain WOIRGNY

Alain WOIRGNY
2023.12.01 15:28:32 +0100
Ref:20231201_152202_1-1-O
Signature numérique
le Maire